

ESS & DROITS CULTURELS

Pour une économie attentive
aux relations d'humanité dans
un monde vivant

lucasmael@live.fr

Image d'illustration page de couverture :
© Olivier Poggianti

Sommaire

Résumé	4
Contexte & Méthodologie	6
Participants	9
Introduction	11
Éthique & Opérationnalité	16
Émancipation & Évaluation	21
Préconisations	28
Annexe	31

Résumé

L'expression « Economie sociale et solidaire » fait référence en France à un ensemble de modalités d'organisation et de fonctionnement pour les entreprises, au service d'objectifs dits « d'utilité sociale » (voir la [loi du 31 juillet 2014](#) sur l'ESS).

Les Droits culturels font partie des droits humains fondamentaux et sont inscrits dans la Loi NOTRe de 2015¹. Au sein de ce référentiel éthique, la culture est définie comme « l'expression d'humanité des personnes »², et le droit de participer à la vie culturelle y est affirmé comme un droit humain fondamental.

L'ESS prend-elle en compte ce droit pour les personnes d'être reconnues dans leur liberté d'agir en humanité, en égale dignité avec les autres ? Les modes d'organisation de l'ESS peuvent-ils être porteurs des valeurs d'émancipation associées aux droits humains fondamentaux ?

Les volontaires du groupe de travail ont répondu en affirmant que, pour eux, l'ESS représente avant tout la recherche de relations de qualité avec les personnes et le monde vivant dans leur contexte économique.

Le groupe Essai a donc porté son attention sur les situations et les éléments sémantiques des vécus de l'ESS qui portent ces valeurs, en cherchant à faire le lien avec le corpus des droits culturels.

Des perspectives concrètes ont été dessinées pour pouvoir prendre en considération ces valeurs dans les structures qui se revendiquent de l'ESS ainsi que dans les politiques publiques. Ainsi, des espaces et des temps relationnels qui permettent d'échanger, de débattre et de se (re)connaître, sans être circonscrit à une fonction professionnelle, sont nécessaires pour que l'ESS représente une plate-forme émancipatrice pour les personnes.

Le groupe de travail a pris appui sur ces réflexions pour échanger avec l'association Opale sur son questionnaire *ESS'perlurette* qui permet aux structures de l'ESS de se situer par rapport aux valeurs mises en avant. Le questionnaire vise à permettre aux structures de réaliser un « auto-portrait » et s'inscrit dans une démarche de progrès plus que d'auto-évaluation. Le questionnaire a été retravaillé dans cet esprit de complémentarité entre les principes portés par l'ESS et le référentiel éthique des droits culturels, puis adopté par l'association Opale dans la version issue des discussions avec le groupe essai du Laboratoire.

Ce questionnaire est à ce titre joint en annexe de ce document.

¹ « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. » [Loi n° 2015-991 du 7 août 2015](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République

² « La notion de culture ne doit pas être considérée comme une série de manifestations isolées ou de compartiments hermétiques, mais comme un processus interactif par lequel les personnes et les communautés [...] expriment la culture de l'humanité. » [Observation Générale n° 21](#), 21 décembre 2009, II., A., 12.

Contexte

&

Méthodologie

Les groupes Essais du Laboratoire de transition vers les droits culturels sont des espaces d'échanges lancés à l'initiative de personnes ou de structures souhaitant aborder certaines de leurs préoccupations avec l'approche des droits culturels.

Durant une période d'environ trois mois, une dizaine de personnes volontaires se rassemblent dans des rendez-vous d'une heure et demi, toutes les deux semaines. Les groupes essais sont anonymes, confidentiels et les rencontres abordent un thème commun mais sans ordre du jour précis. Les discussions laissent à chaque volontaire la possibilité de partager, en toute confiance, des réflexions sur les situations vécues, notamment sur le plan professionnel. Les anecdotes qui constituent souvent la matière des échanges permettent de « mettre en travail » le référentiel des droits culturels et d'identifier des pistes concrètes pour leur prise en considération.

Le groupe « ESS & Droits culturels » a été lancé suite à la proposition de **Luc de Larminat**, co-directeur de l'**association Opale**, Pôle ressources Culture & ESS et CRDLA Culture, et de **Jean-Michel Lucas**, membre fondateur du **Laboratoire de transition vers les droits culturels**.

Les volontaires se sont réunis de manière régulière à la **Fabrique Pola** à Bordeaux, sur l'invitation de **Blaise Mercier**, directeur de la Fabrique et **Magali Novion**, chargée de développement, qui ont participé aux travaux du groupe.

Le groupe « essai » a lancé ses réflexions dans un contexte particulier, puisque la Ville de Bordeaux, soutenue par la Région, le Département et la Métropole, a vu sa candidature à la présidence du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire validée en 2022³.

7

Par ailleurs, la municipalité de Bordeaux a soutenu la création du Laboratoire de transition vers les droits culturels en septembre 2021. La mise en place d'un groupe essai « ESS & Droits culturels » répondait à cette double actualité, comme à la nécessité d'articuler les valeurs de l'ESS et l'éthique des droits culturels.

Cette synthèse du groupe Essai a été rédigée par le coordinateur du Laboratoire, **Maël Lucas**, puis retravaillée et validée avec les participants.

³ Au niveau international, à l'occasion de la 110^e session de la Conférence Internationale du Travail en juin 2022 également, l'ESS était pour la première fois posée comme un enjeu majeur pour l'Organisation Internationale du Travail.



Participants



Clémence Favrau

Doctorante – Culture & Economie Sociale et Solidaire à la Ville de Bordeaux



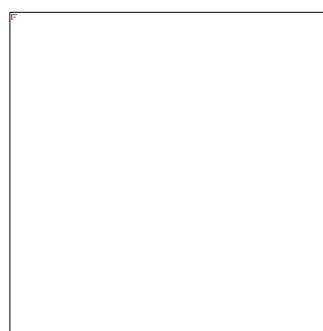
Sébastien Guèze

Artiste lyrique, auteur de « BLOpéra, un futur pour l'Opéra », membre du Laboratoire de Transition vers les Droits Culturels



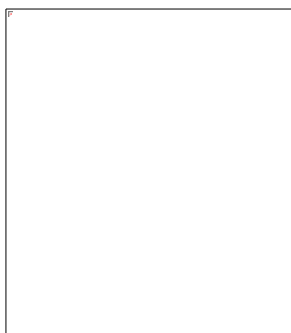
Luc de Larminat

Co-Directeur – Opale Centre de ressources Culture & Economie Sociale et Solidaire



Jean-Michel Lucas

Membre Fondateur - Laboratoire de Transition vers les Droits Culturels



Maël Lucas

Coordinateur – Laboratoire de Transition vers les Droits Culturels



Blaise Mercier

Directeur – La Fabrique Pola



Magali Novion

Chargée de développement – La Fabrique Pola



Olivier Poggianti

Photographe, Scénographe, Chargé de projets - Balast



Yannis Sabaté

Chargé de production - Balast

Introduction

PAYSAGES DE L'ESS

Dans le paysage institutionnel et dans la loi, l'économie sociale et solidaire est définie en premier lieu comme un « mode d'entreprendre et de développement économique ». La loi de 2014 relative à l'ESS⁴ fait ensuite référence à un objectif d'abord défini comme « autre que le seul partage des bénéfices », puis comme « d'utilité sociale » pour les entreprises.

Les modalités d'organisation des structures de l'ESS sont précisées par le législateur : une gouvernance démocratique, des bénéfices majoritairement consacrés au maintien ou au développement de la structure, et différents critères concernant le capital et les réserves de l'entreprise.

L'horizon poursuivi par ces structures est lui précisé dans l'article 2 de la loi, et englobe de larges aspects des chantiers sociaux et sociétaux : la lutte contre l'exclusion, le développement du lien social, l'éducation populaire, l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable...

Les volontaires du groupes essay expriment au cours des échanges des réserves sur la dénomination « utilité sociale », trop susceptible à leur sens d'être détournée vers « l'impact social » et ses dérivés. Les participant.e.s s'inquiètent en effet des conditions d'évaluation de « l'impact social » des structures et des initiatives soutenues par les politiques publiques, de leurs critères et de leurs conséquences sur la pérennité et l'indépendance des associations.

Voir le [rapport de l'Observatoire de la Marchandisation des Associations](#), « L'association marchandisée », février 2023

Les organisations non-gouvernementales, les associations et les réseaux régionaux ou nationaux de l'ESS adoptent une définition similaire, quoi qu'inversant parfois l'ordre de présentation. Pour la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Nouvelle-Aquitaine, par-exemple, les entreprises de l'ESS « partagent les mêmes principes et la même volonté d'affirmer l'ESS comme un projet de transformation de la société », et leur mode d'organisation est ensuite précisé par « la gestion démocratique », « la libre adhésion », « l'utilité collective ou sociale », « la solidarité et le projet collectif », « la mixité et l'hybridation des ressources », « la juste répartition des excédents »⁵.

Pour la banque publique d'investissement française Bpifrance, l'économie sociale regroupe les mutuelles, les coopératives et les associations, l'économie solidaire en étant une forme émergente axée vers « les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion ». L'économie sociale et solidaire « place donc l'Homme au cœur de ses préoccupations, que ses projets soient d'économie marchande ou non-marchande ».

⁴ [Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014](#) relative à l'économie sociale et solidaire dite « Loi Hamon »

⁵ Présentation, « Qu'est-ce que l'Economie sociale et solidaire ? », cress.na.org

Enfin, pour la Ville de Bordeaux, l'ESS « est une façon de concilier activité économique et équité sociale, de créer de l'emploi en ouvrant et en adaptant le monde du travail ».

Les volontaires du groupe Essai, dans leurs témoignages, insistent eux sur la nature des interactions recherchées entre les personnes au sein des activités qu'ils mènent.

« Pour nous, l'économie solidaire, avant de décrire un système d'organisation, décrit des relations. Les réseaux qui se sont structurés doivent pour nous répondre à cet enjeu de se rencontrer différemment, pas juste de défendre un secteur économique. Sinon on est pris en étau, on finit toujours par devoir répondre à l'enjeu des recettes, et on finit comme ORPEA. »

Plus que des modalités de fonctionnement, l'ESS représente des relations humaines qui aspire à des horizons différents que ceux définis par l'économie de marché traditionnelle. Dans la manière de décrire leurs partenaires, leurs collègues, les habitants du territoire et les autres personnes avec lesquelles il.elle.s entrent en relation, les participant.e.s placent l'être humain à la source et à l'objectif des initiatives qu'il.elle.s entreprennent. Pour les volontaires, la relation espérée est celle qui permet la convivialité, l'attention et le respect.

« Pour nous, l'économie solidaire, avant de décrire un système d'organisation, décrit des relations. »

Les lieux qu'ils.elles occupent comme la répartition des responsabilités qu'ils.elles choisissent sont empreints de cette attention. Ils.elles veillent à ne pas réduire les personnes à des fonctionnalités ; ils.elles laissent place à des échanges plus informels, favorisant la « transversalité », « l'adaptation » et la « coopération » avant tout.

« On s'est posés beaucoup de questions sur l'accueil des personnes, sur comment inventer un autre rapport avec les pros, les amateurs, les personnes. On a été très ambitieux, on a affiché « entrée libre » sur la porte ! »

« On s'est toujours intéressés aux droits sociaux, aux personnes, on a cherché comment contrebalancer le statut des intermittents pour qu'ils puissent se sentir plus sécurisés. »

LES DROITS CULTURELS

Les droits culturels sont un référentiel éthique inscrits dans l'ensemble des droits humains fondamentaux. Leur première mention, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, a été précisée par plusieurs textes internationaux, en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

Les droits culturels y sont en premier lieu mentionnés à travers le « droit de participer à la vie culturelle ». La participation à la vie culturelle a elle-même été précisée par l'Observation Générale n°21, qui définit la culture comme « expression d'humanité des personnes ». Le corpus des droits culturels a été notamment grandement enrichi par la Déclaration de Fribourg de 2007.

En France, en suivant l'évolution des politiques culturelles depuis la démocratisation de « la culture » vers une plus grande reconnaissance de l'étendue et des diversités d'expressions humaines, les droits culturels ont fait leur entrée dans la législation en 2015. La loi NOTRe qui porte sur la nouvelle organisation territoriale de la république précise la co-responsabilité des collectivités territoriales et de l'Etat en matière culturelle et en instaure les droits culturels comme cadre de valeurs partagées.

Dans les faits, la nature éthique des droits culturels est, souvent, difficile à appréhender par les politiques publiques, dans un environnement encore tourné vers « l'action culturelle », « l'accès à la culture », ou le « développement des publics ». Dans une telle approche, la culture apparaît en effet comme un secteur économique sous la dénomination « d'industries culturelles créatives ».

Le référentiel des droits humains adopte une autre position en définissant la culture comme « expression d'humanité ». Il ancre la question culturelle dans une question plus large de l'expression de personnes libres et dignes.

Les droits humains dans leur ensemble apportent un cadre à ce questionnement politique en reconnaissant l'apport de la diversité culturelle à cette interrogation éthique. En liant la dignité de la personne humaine à l'enjeu de la diversité des expressions culturelles, toutes contributrices de la « culture de l'humanité » (tant qu'elles s'inscrivent dans le cadre des droits humains), le référentiel affirme le droit humain fondamental de participer à la vie culturelle pour les personnes.

« La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée. »

Art. 4, [Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle](#), 2 novembre 2001

Dans l'Observation générale n° 21, voici les expressions culturelles que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels retient :

« la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence,

et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie. »

Art. 12, Observation Générale n° 21, 21 décembre 2009

METTRE EN TRAVAIL LES DROITS CULTURELS DANS L'ESS

On voit à travers cette définition que l'économie sociale et solidaire pourrait bien s'inscrire dans le cadre éthique des droits culturels.

L'ESS « fait culture » et « fait humanité » lorsque sa dimension « humaine » est affirmée et veille donc au respect des droits humains des personnes : reconnaissance de la dignité, de la liberté de chacun, contribution juste de chaque personne à la vie collective, considération pour les expressions de l'humanité de la personne... La responsabilité de l'ESS est de se pencher alors sur la qualité des relations, au-delà des fonctionnalités de toute organisation.

Deux questions restent en suspens pour le groupe essai :

Où se situent les tensions entre les fonctionnalités nécessaires à la pérennité de l'entreprise économique et la vigilance éthique des relations au sein de l'ESS ?

Est-il possible d'évaluer la qualité des relations et de progresser vers une meilleure cohérence entre les nécessités opérationnelles et les droits culturels ?

Au cours de leurs échanges, les volontaires du groupe Essai ont proposé de contribuer pour le Laboratoire à la réécriture du questionnaire ESS'perluette, proposé par l'association Opale. Le questionnaire est conçu comme un outil « d'auto-évaluation » pour les structures concernées par l'ESS et la culture.

Les réflexions du groupe ont trouvé dans le travail autour de ce questionnaire une formalisation fructueuse. Les propositions du questionnaire sont citées ci-après entre guillemets et incluent leur numérotation. Le questionnaire est disponible en annexe de ce document.

L'ESS « fait culture » lorsque sa dimension « humaine » est affirmée et veille donc au respect des droits humains des personnes.

Éthique

&

Opérationnnalité

RÉCONCILIER ÉTHIQUE PERSONNELLE ET PROJETS COLLECTIFS

Au cours des échanges, les volontaires affirment la dimension « accueillante » pour eux des principes de l'ESS. Les lieux et les relations sont tournés vers la qualité des échanges et « l'ouverture à tous ». Les structures affichent une « ambition », celle « d'inventer d'autres rapports avec les professionnels, les amateurs, toutes les personnes ». Cette attention s'exprime dans la prise en considération des réalités des un.e.s et des autres, notamment en ce qui concerne les conditions d'exercice de leurs professions et la mise en lien des engagements sociaux et environnementaux. La démarche d'attention aux relations d'humanité a semblé s'inscrire dans l'exigence de réconcilier éthique personnelle et actions économiques collectives, que les partenaires et les collègues soient bénévoles, salariés, intermittents ou fonctionnaires,.

Ainsi dans le questionnaire peut-on retrouver mention de plusieurs dimensions de la relation :

- La qualité de l'accueil, le consentement (« du temps pour l'écoute et l'échange » 1.1 ; « établir des relations avec les personnes, qui leur permettent, si elles le souhaitent, de construire leur place » 1.2 ; « permettant, si elles le souhaitent, de participer à la vie de la structure » 1.6).
- L'information : une attention particulière est nécessaire pour celles « dont les libertés de choix sont réduites » (1.3), et pour que les personnes puissent seulement accéder à des informations sur les projets « quels que soient leur langue et leur accès à différents supports ou technologies de communication » (4.1).

17

Si l'approche humaine globale est partagée, le questionnaire interroge sur sa division en parties qui séparent les interlocuteurs, par leurs professions ou leurs fonctions. Il pourrait sembler paradoxal de chercher des pistes éthiques pour développer des relations émancipatrices avec les personnes tout en les renvoyant, dans les principes d'organisation de l'ESS, à leurs seules fonctions professionnelles dans cet écosystème.

« Cette question de la dénomination est très importante pour moi. Le nom c'est la fonction, le grade chez les militaires. Ça conditionne la manière de s'adresser aux personnes. Lorsque je suis artiste en résidence, au moment où je rencontre les personnes, je ne peux pas être ça. Je dois pouvoir tout recevoir et donc être sincère. Finalement est-ce que la « culture » ce n'est pas justement cette création d'un espace où la relation échappe à ce déterminisme des parcours, des fonctions ? »

Les volontaires ont adopté un compromis : dans un premier temps, les structures doivent pouvoir engager la réflexion critique en référence aux réalités fonctionnelles, pour mieux s'en émanciper ensuite si elles le souhaitent. A ce titre, le groupe a choisi de conserver 5 parties détaillant des espaces particuliers de relations avec les personnes (« avec les personnes intéressées ou qui pourraient l'être, avec les artistes, avec les personnes dans le territoire...»), pour des raisons de lisibilité.

Un deuxième questionnement, pratique est soulevé par les participant.e.s : la relation avec les personnes quelles que soient leurs fonctions représente du temps. L'exigence de ne pas sacrifier cet enjeu du temps pour nouer des relations d'humanité est partagée :

- « Consacrer du temps aux personnes pour établir des relations qui leur permettent, si elles le souhaitent, de construire leur place au sein de votre structure » 1.2 ;
- « Prendre le temps de connaître les autres acteur.rice.s du territoire et discuter avec eux de leurs projets et perspectives » 4.2

Mais les conditions qui permettent de prendre cet enjeu en considération ne sont pas toujours réunies et certain.e.s volontaires questionnent cet aspect de l'ESS et du monde professionnel en relation avec les politiques publiques de manière plus globale.

DES FONCTIONNEMENT STRUCTURANTS POUR LES RELATIONS

C'est sur les modalités qui permettent un fonctionnement structurel cohérent avec les valeurs de l'ESS que les volontaires constatent la plus grande clarté :

- Collégialité de la gouvernance (« permettre la liberté d'expression et de participation à la vie de la structure dans les processus de décision, les valeurs, les orientations... » 1.6 ; « Contribuer aux discussions et décisions portant sur le juste équilibre des responsabilités et des pouvoirs au sein de la structure » 3.2)
- Organisation et travail d'équipe (« Veiller au respect du travail de chacun.e et à l'écoute des points de vue et des projets, ainsi qu'à la transparence des processus de décision » 3.7)
- Rémunérations (« Mise en place de règles, discutées collectivement, permettant la considération des personnes et des conditions d'intervention et de rémunération dignes notamment vis-à-vis des artistes en développements et des artistes étrangers » 2.4 ; « Limiter les écarts de rémunération et permettre à chaque personne de l'équipe de contribuer aux discussions portant sur leur appréciation » 3.3)
- Coopération avec d'autres structures et réseaux (« Contribuer aux dynamiques territoriales pour établir des coopérations avec d'autres acteur.rice.s dans d'autres domaines [...] notamment lorsqu'ils.elles sont impliqué.e.s dans une démarche éthique solidaire » 4.3 ; « Sur le territoire de proximité, favoriser les relations de coopération plutôt que de concurrence avec les acteur.rice.s du même secteur d'activité » 4.4 ; « Chercher à s'engager dans des unions professionnelles ou non qui participent aux concertations avec les pouvoirs publics » 5.3)

HORIZONS ET LIMITES DES VALEURS DE SOLIDARITÉ DANS LE MARCHÉ

Les valeurs communes et les horizons de l'action sont eux aussi généralement, à priori, en cohérence avec le référentiel des droits humains. La discussion de ces valeurs et des mots qui y renvoient a été questionnée avec précision par le groupe « essai ». L'utilisation du terme de « rémunération juste », par exemple, a interrogée : Comment la déterminer ? Qu'est-ce qui est « juste » ? Les volontaires ont donc laissé graduellement place à une description plus opérationnelle des conditions minimales qui déterminent cette « justesse » : des délibérations inclusives, permettant une considération des personnes et des conditions de vie dignes. On trouvera dans cette perspective une ouverture à approfondir vers « l'universel concret » où chacun apporte à notre commune humanité ses manières de vivre et de résister ⁶:

- Liberté effective d'expression artistique (« Favoriser la liberté effective d'expression artistique, dans toutes ses dimensions » 2.1 ; « Être garant de la liberté effective de l'artiste » 2.3)
- Diversité et interculturalité (« Encourager les projets artistiques qui participent à mettre en valeur la diversité et les interactions culturelles » 2.2 ; « adopter une position de responsabilité par-rapport aux valeurs des droits humains fondamentaux, de la diversité culturelle et dans des principes de coopération internationale » 5.7)
- Commerce équitable (« Contribuer à élaborer avec d'autres organisations des référentiels communs et transparents de rémunération et de soutien économique aux artistes, en respectant les principes du commerce équitable » 2.6 ; « Encourager les temps de concertation sur le territoire de proximité pour réduire les positions hégémoniques et les processus de concentration, en vue de permettre aux nouvelles initiatives d'économie solidaire de trouver leur place localement. » 4.5)
- Respect du monde vivant et processus de production et d'achat limitant l'impact environnemental (« Privilégier les achats qui sont en cohérence avec les valeurs et pratiques solidaires, écologiques, soutenables. » 5.5 ; « Être vigilant sur l'ensemble des conséquences de son activité en matière de respect de l'environnement, de la biodiversité et du vivant. » 5.6)

Mais des questions subsistent : qu'en est-il lorsque ces valeurs rentrent en opposition ou en conflictualité ?

⁶ « L'ubuntu en est une illustration. Ce terme issu des langues bantous et Souleymane Bachir Diagne le traduit par « faire humanité ensemble et ensemble, habiter la terre ». Pour lui, l'ubuntu postule « que l'homme est le remède de l'homme [...]. L'humanité n'est pas un état mais un devenir et une tâche, et [...] mon prochain [...] m'aide à l'accomplir. On ne naît pas humain, on le devient [...]. La fonction du groupe est d'accomplir et d'aider l'humain dans son devenir-personne. » Il ajoute : « La vie qu'il s'agit de protéger n'est pas la seule vie humaine, mais toutes les vies sur terre. Car la cosmologie dans laquelle l'ubuntu puise son sens est une cosmologie de la continuité du vivant. » ; La Fabrique de l'émancipation, Bruno Frère & Jean-Louis Laville, p.255

Des modes de gouvernance en collégialité sont-ils suffisants pour affronter les nombreuses situations où l'action sociale et l'impératif économique rentrent en rivalité, ou lorsqu'une ambition écologique pourrait remettre en question une liberté individuelle ?

Le cadre traditionnel de l'ESS manque d'éléments dans ce registre pour sortir de ces dilemmes par le haut. Il reste dépendant de la bonne volonté des personnes et de leur capacité d'improvisation dans des cadres réglementaires publics dont les objectifs sont tournés vers la croissance économique. Pour Frère et Laville, cette distinction d'horizon est à la fois celle qui existe entre économie et marché, et qui distingue économie sociale et économie solidaire⁷.

« Le tiers secteur, on est quand même aussi la troisième roue du carrosse. On fait les choses que ni l'état ni l'industrie ne feront. L'économie c'est bien mais là on parle d'autre chose, c'est « prendre part » à la vie, économique, sociale, culturelle... »

Il apparaît donc aux volontaires que leurs questionnements sur les liens entre ESS et droits culturels peuvent ici trouver une double légitimité : théorique d'abord, puisqu'on trouve dans les valeurs de l'ESS une déclinaison de l'horizon d'émancipation et de dignité que portent les droits humains ; pratique également, puisque les droits humains permettent de rappeler l'importance des espaces de la relation dans un environnement économique tourné vers l'opérationnalité.

Les droits humains permettent de rappeler l'importance des espaces de la relation dans un environnement économique tourné vers l'opérationnalité.

20

⁷ « Construite comme une réponse face aux échecs du marché et de l'Etat, la notion de tiers secteur aborde les associations comme des prestataires supplétifs de services et ignore largement le cadre social dans elles prennent forme. [...] L'économie sociale identifie avec pertinence un ensemble d'organisations dans lesquelles la distribution du profit et le pouvoir des apporteurs de capitaux sont limités. [...] L'économie solidaire ajoute à ce constat celui selon lequel l'économie est une construction institutionnelle et non la simple mise en rapport de l'offre et de la demande ajustée par le biais de la fixation d'un prix. » La Fabrique de l'émancipation, Bruno Frère & Jean-Louis Laville, p.286

Émancipation & Évaluation

DILUTION DES VALEURS DANS LE QUANTITATIF

Les volontaires du groupe « essai », en focalisant leurs efforts sur le questionnaire ESS'perluette, ont longuement pu apprécier l'enjeu de l'évaluation tant pour les structures que pour les politiques publiques.

Qualifier l'ESS et laisser place à l'analyse des pratiques et des objectifs pour se tourner vers les relations d'humanité entre parfois en conflit avec certaines interprétations de « l'utilité sociale » ou de « l'impact social ». Ces perspectives sont pourtant celles de l'ESS dans certaines de ses définitions y compris pour les dispositifs de financements publics qui accompagnent son émergence.

Les évaluations qui ne se basent que sur des éléments quantitatifs d'impact des actions menées occultent la part sensible du développement des pouvoirs d'agir des personnes. Il apparaît donc nécessaire aux participants de déterminer comment les droits humains peuvent formaliser des alternatives dans les processus d'évaluation collective. Comme le dit un volontaire « ce n'est pas parce qu'on travaille avec des personnes handicapées qu'on est dans l'ESS ou les droits culturels ! ».

Les évaluations qui ne se basent
que sur des éléments quantitatifs
d'impact occultent la part sensible
du développement des pouvoirs
d'agir des personnes.

Le plus souvent pourtant, les projets qui sont accompagnés par des financements publics n'ont pas la possibilité de rendre compte de cette dimension évaluative de leurs approches : les structures de l'ESS ont parfois le sentiment de « faire économie de manière sociale et solidaire, plutôt que faire solidarité dans le milieu économique ».

Une évaluation basée sur « l'impact social » peut créer de plus une injonction contradictoire pour les acteur.rice.s de l'ESS, poussés à « réussir » leurs initiatives sur des critères objectivants et à minimiser la part des relations humaines dans leur complexité. Elle pousse parfois les structures à adopter des positions concurrentielles malgré les aspirations des acteur.rice.s.

« Avec des assos citoyennes, on avait travaillé sur cette notion de contrôle des évaluations. Quand on te donne 10 000 euros pour faire un projet, tu rends compte de ce que tu as fait avec. Pour un truc de 200 000 euros on fait rapport qui est lu en une heure ! »

ÉVALUATION OU EXPRESSION

Il faut donc que les politiques publiques concernant l'ESS reconnaissent l'intérêt pour la société que leurs bénéficiaires évaluent leurs actions en ayant la confiance et le temps nécessaires pour exprimer la complexité de leurs initiatives et des relations qu'ils.elles entretiennent.

« On s'est servi du questionnaire à l'époque, on avait coupé l'équipe en deux pour y répondre et voir si on avait des visions similaires ou non. Ceci dit on n'a jamais trouvé les moyens ou le temps de le refaire. On avait été plutôt satisfaits de l'exercice, on a une direction assez collégiale. »

De même, il est souhaitable que ces structures disposent des mêmes conditions d'échange avec toutes les personnes pour que celles-ci, qu'elles travaillent ou non dans l'entreprise, puissent entretenir une relation de confiance qui permette leur expression.

Une telle approche pour définir de manière inclusive le sens et les valeurs de l'action collective est un changement significatif de paradigme pour l'évaluation des politiques publiques et des dispositifs des structures.

23

Elle nécessite une relation avec les personnes qui approfondit et valorise les éléments de « coconstruction, de coopération et de reconnaissance » souvent déjà présents dans les projets portés par les volontaires du groupe. On ouvre là encore sur la double dimension qui importe à l'économie solidaire : celle de l'économie mais aussi celle plus politique des apports des acteur.rice.s de l'ESS à la vie démocratique. On peut évoquer ici les « espaces intermédiaires » ou « espaces publics de proximité » évoqués par Jean-Louis Laville⁸.

Ces interstices de la relation « libre et digne » dans les activités menées par les structures reposent sur les caractères de l'interconnaissance, en premier lieu le temps long. Ce facteur est primordial pour échapper à des relations réduites à l'opérationnalité :

- « Prendre soin de mettre en place des temps de discussion avec les personnes leur permettant de prendre part à l'évaluation de vos réalisations » 1.4

⁸ « Il importe plus de garantir un droit réel à l'initiative socio-économique s'exprimant dans un entrepreneuriat solidaire, que de déterminer de nouvelles normes pour un secteur résultant de l'assimilation entre activités d'utilité sociale et personnes en voie d'exclusion. [...] L'institution d'économie solidaire peut être appréhendée en tant qu'institution intermédiaire dans deux champs qu'elle articule, le champ politique et le champ économique. L'institution d'économie solidaire s'inscrit dans le champ politique comme création d'entité collective dans un espace public conflictuel. » La Fabrique de l'émancipation, Bruno Frère & Jean-Louis Laville, p.298

- « Encourager les temps de concertation sur le territoire de proximité pour réduire les positions hégémoniques et les processus de concentration » 4.5

Un volontaire témoigne de l'importance de ces moments et des opportunités qui peuvent naître de relations sincères et exigeantes, y compris avec les entreprises et les pouvoirs publics :

« Pour des parcours de création, des résidences d'artistes en milieu industriel, on a besoin d'aller à la rencontre des gens, de coconstruire le projet avec les ouvriers et les ouvrières dans les usines... On parle avec les directeurs d'entreprise, les comités de direction, parfois les syndicats, les gens qui s'intéressent aux démarches RSE. Je crois qu'il y a une sincérité d'engagement qui se développe aussi avec le temps long de l'immersion. Quand on reste 9 mois sur place, on a le temps de se jauger, de sentir les timings, de respecter les réticences, de faire attention à la réciprocité, au consentement... »

On voit également que cette exigence va plus loin que la mise en place de processus consultatifs : les temps de l'échange sont nécessaires en amont des actions et des structurations, et doivent se prolonger pendant et après que des initiatives s'opèrent. Pour que la relation prime sur l'action sans l'empêcher, les structures doivent s'emparer de leurs processus décisionnels comme des opportunités d'association et de connaissance des personnes.

- « Associer les artistes à la définition, l'élaboration, la mise en œuvre, ainsi qu'à l'évaluation des décisions qui les concernent au sein de la structure » 2.5
- « Associer les personnes salarié.e.s et bénévoles aux processus de définition ou redéfinition du projet de votre structure » 3.1
- « Chercher à s'engager dans des unions professionnelles ou non qui participent aux concertations avec les pouvoirs publics » 5.3

24

En parcourant le détail de ces implications possibles pour les personnes dans l'ESS, les volontaires se sont interrogés sur les situations malgré tout problématiques : comment s'assurer que dans une telle approche de la relation, plus délibérative que participative, les structures ne soient pas bloquées dans une éternelle recherche de consensus ?

LES DROITS HUMAINS COMME CADRE POUR LA PALABRE PUBLIQUE

Les droits culturels, dans notre interprétation collective, ne sont pas dogmatiques. Le groupe « essai » traduit au contraire l'intérêt du référentiel des droits humains comme un cadre à même d'éclaircir les délibérations. La « palabre » et les négociations de sens et de valeurs avec les personnes, au sein de l'ESS, peuvent s'appuyer sur les droits humains en tant que cadre acceptable des expressions comme des propositions.

L'élaboration des orientations des structures nécessite en ce cas un « cadre d'engagement » qui permet à celles-ci d'avancer en confiance tant qu'elles garantissent aux personnes la possibilité de s'exprimer et de participer aux processus décisionnels dans le respect des droits humains⁹.

- « Prendre le temps d'élaborer collectivement un cadre d'engagement sur des valeurs éthiques en veillant à s'adapter à l'évolution de la structure et de ses environnements » 3.4

Ce processus est bien sûr ici évolutif : les personnes évoluent, peuvent intégrer puis quitter une structure, et l'environnement dans lequel leur organisation opère peut changer. C'est donc bien une attention continue à ce processus interrogatif qui légitime sa valeur pour les droits humains. La démarche est bien avant tout éthique et ne saurait prétendre à établir des dispositifs « parfaits » dans leur capacité à intégrer la dimension la plus sensible des relations humaines.

- « Mettre en place un dispositif « d'analyse des pratiques » permettant régulièrement de discuter des écarts entre les situations vécues et le cadre des valeurs partagées. » 3.5
- « Anticiper la nécessité de faire vivre, à moyen et long terme, les valeurs, finalités, modalités d'action du projet collectif » 3.8

L'élaboration des orientations des structures nécessite un « cadre d'engagement » qui permet à celles-ci d'avancer en confiance tant qu'elles garantissent aux personnes la possibilité de s'exprimer et de participer aux processus décisionnels dans le respect des droits humains.

Cette approche doit pouvoir élargir les questionnements habituels qui concernent l'éthique pour les organisations de l'ESS, comme au sein du [*Guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire*](#). Sans référence à l'horizon d'émancipation que portent les droits humains et la

⁹ « Les formes juridiques respectant l'égalité entre les membres, typiques de l'économie sociale, sont nécessaires, mais non suffisantes pour un fonctionnement démocratique. Il importe de ne plus entretenir la confusion entre l'égalité formelle des personnes dans les statuts et le fonctionnement démocratique [...] Si l'on considère que la démocratie interne constitue un enjeu fondamental, il s'avère indispensable de ne pas se contenter de statuts et de rechercher les moyens effectifs d'une participation active des personnes associées aux projets ». La Fabrique de l'émancipation, Bruno Frère & Jean-Louis Laville, p.274

partie « solidaire » de l'ESS, la démarche éthique peut se réduire à une attention tournée sur la « lisibilité des prix » et le « délai moyen de règlement des factures ».

« On a pas besoin de tout formaliser, parce qu'on vit dans le même lieu, on veut être une communauté d'acteurs. Une artiste qui est partie disait que ce qui allait lui manquer le plus c'était la relation, les personnes, la convivialité, l'humour. Il faut prendre le temps de comprendre cet aspect, pour les élus aussi. »

Enfin, des écarts de savoirs, de pratiques ou de valeurs, des situations de vie différentes et des trajectoires diverses peuvent être constatés entre les personnes composant les équipes des structures, les personnes qui fréquentent les lieux de leurs activités, les artistes et les institutions publiques. Les situations des personnes, dans leurs vécus et leurs réalités professionnelles et personnelles, peuvent amener à des « asymétries relationnelles » qu'il ne s'agit pas de nier.

Au contraire, le référentiel des droits culturels doit permettre aux personnes de discuter ce réalités. Cet aspect des relations doit pouvoir être évoqué par les personnes elles-mêmes et constituer l'opportunité de « réduire ces asymétries » conformément aux principes de dignité de la personne pour les droits humains. Une relation de qualité avec ces personnes doit leur permettre de valoriser la globalité de leur apport au collectif et non de les assigner aux dimensions où elles devraient être accompagnées. Il s'agit d'acquérir une autonomie progressive qui permet aux personnes de développer leur capacité effective de participer aux délibérations du collectif.

26

- « Favoriser l'évolution des activités et des responsabilités des personnes ainsi que leur droit à la formation tout au long de la vie, pour plus de capacités d'agir en autonomie, en particulier lorsque ces personnes rencontrent des situations qui font obstacle à leur émancipation. » 3.6

Il apparaît indispensable aux volontaires que dans de telles situations, les personnes puissent bénéficier non seulement de cet accompagnement mais aussi de la connaissance de leurs droits. Pour que le partage de compétences et de savoirs puisse s'exercer dans une logique de réciprocité qui ne réduit pas les personnes au seul statut de « bénéficiaire » de la relation, ces personnes doivent disposer d'opportunités leur permettant d'évoluer, de se former et de développer leurs capacités effectives d'expression et de participation.

« On doit penser les projets de manière plurielle, avec des personnes concernées par un agir commun. Des personnes engagées dans une action, un service, un accompagnement, peu importe, mais qui soient elles-mêmes impliquées, librement ! C'est ce qui devrait exister dans l'utilité sociale qui n'existe pas dans l'impact. L'impact social ça vient de la philanthropie anglosaxonne, c'est pas l'idée. Les acteurs de l'ESS vont peut-être réussir à inventer un autre terme, à se revendiquer d'autre chose. »

POLITIQUES PUBLIQUES ET ORGANISATION DES ESPACES INTERMÉDIAIRES

Ces différentes formes de mise en relation des personnes, de délibération et d'accompagnement nécessitent des moyens dont les structures se revendiquant de l'ESS ne sauraient assumer seules la responsabilité. L'attention continue envers la dignité et l'émancipation des personnes s'inscrit dans une démarche d'intérêt général consacrée par les droits humains fondamentaux. Il a semblé important aux volontaires du groupe essai de rappeler le rôle des pouvoirs publics comme des unions professionnelles ou non dans cette démarche éthique. Dans le questionnaire, cet enjeu prend la forme d'une incitation pour les structures de l'ESS à négocier avec les responsables publics des espaces qui favoriseraient les initiatives allant dans ce sens.

- « Chercher à négocier auprès des responsables publics des moyens adaptés pour disposer du temps nécessaire à entrer en relation et coconstruire avec les personnes du territoire. » 5.1
- « Négocier avec les pouvoirs publics des soutiens bien adaptés à la concertation et à la coconstruction de projets intégrant les valeurs de l'économie solidaire et des droits humains fondamentaux. » 5.2
- « Inciter les unions professionnelles et autres auxquelles vous êtes associé.e.s à introduire dans leurs valeurs, chartes et objectifs, la référence aux droits humains fondamentaux et aux orientations de l'économie solidaire. » 5.4
- « Dans les relations et les projets développés par la structure et son équipe, adopter une position de responsabilité par-rapport aux valeurs des droits humains fondamentaux, de la diversité culturelle et dans des principes de coopération internationale. » 5.7

Il a semblé important de rappeler le rôle des pouvoirs publics dans cette démarche éthique.

Préconisations

Les volontaires du groupe essai « ESS & droits culturels » ont eu l'opportunité de préciser à travers le questionnaire ESS'perluette de l'association Opale les éléments qui leur paraissaient en cohérence avec le référentiel des droits humains fondamentaux. L'exercice est destiné aux structures qui souhaiteraient, à leur tour, appréhender la relation entre leurs activités et les valeurs de l'ESS et des droits culturels.

I - ADAPTER LES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

A l'attention des responsables publics, les volontaires ont pu exprimer dans la continuité de leurs remarques vis-à-vis du questionnaire, une attente de soutien pour les démarches qui iraient le sens d'une plus grande considération de ces référentiels de valeurs. Pour que des initiatives puissent se développer dans ce sens, il est espéré que les pouvoirs publics puissent **adapter les règlements d'intervention qui concernent l'ESS en incorporant les droits culturels et les droits humains fondamentaux** plus largement.

II – CRÉER, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ESPACES INTERMÉDIAIRES

Pour que cette mention puisse se traduire en relations concrètes, plus libres et plus dignes pour les personnes, **des environnements qui favorisent ces relations devraient être soutenus et accompagnés**. Les lieux de la « palabre » doivent se décliner dans des espaces relationnels permettant aux personnes d'échanger sans enjeux fonctionnels. Les temps de l'interconnaissance, de l'analyse de pratique, des questionnements peuvent être pris en considération dans l'évaluation des politiques relatives à l'ESS, et éloigner des rapports de force politiques, sectoriels ou économiques. C'est dans ces lieux que peuvent être continuellement débattus de manière la plus inclusive possible les questions qui ont fondé ce groupe de travail : « Qu'est-ce qui fait solidarité ? Qu'est-ce qui fait culture ? Qu'est-ce qui fait humanité ? », tout en cadrant ces discussions avec les droits humains fondamentaux.

Les moyens accordés à ces espaces devront permettre aux structures volontaires d'argumenter le sens de leurs démarches au regard des droits humains en ayant confiance dans le temps long qui leur serait accordé et grâce à l'accompagnement des réseaux de solidarité étendus.

III - FORMATION ET CONTRIBUTION À LA MISE EN TRAVAIL DES DROITS HUMAINS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Cette inclusivité qui doit concerner toutes les parties des actions menées dans le cadre de l'ESS doit également permettre d'éviter un glissement vers des évaluations « d'impact social ». **Les services publics qui apprécient ces évaluations devraient pouvoir, eux aussi, se former et contribuer à déterminer les caractères d'une politique attentive aux relations d'humanité dans le soutien à l'économie sociale et solidaire**. Cette évolution d'une politique de « réponse aux besoins » des populations vers la reconnaissance des droits culturels des personnes pourrait s'inscrire dans la transition générale des politiques publiques.

IV – EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE DÉLIBÉRATION AVEC LES ACTEURS.RICE.S PRÊTS A S'ENGAGER

Les acteur.rice.s de l'ESS qui y sont prêts.es pourront être mis à contribution dans une **expérimentation** dont les modalités devraient être négociées avec les services des politiques publiques concernés. Dans une même démarche « d'autoportrait » que celle du questionnaire ESS'perluette, les structures pourront formuler en confiance les pistes d'amélioration de leurs propres actions, les opportunités de mise en relations avec les personnes et détailler le sens de leurs initiatives auprès des responsables publics. Leur première responsabilité sera de se constituer dans ce référentiel en tant que « ressource » pour les personnes et leurs chemins d'émancipation.



Rédacteur : Maël Lucas

Titulaire des droits : Laboratoire des droits culturels

11-09-2024

30

La licence CC-by-sa 4.0 permet toute exploitation de l'œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens et sous tous formats. Toutes les exploitations de l'œuvre ou des œuvres dérivées, y compris à des fins commerciales, sont possibles.

Les seules obligations sont de :

- créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution) ;
- diffuser les nouvelles œuvres dérivées selon des conditions identiques (selon la même licence) à celles de l'œuvre originale (donc autoriser à nouveau les modifications et les utilisations commerciales).

Annexe

Ci-dessous la présentation du questionnaire ESS'perluette qui se trouve sur le site d'Opale et le questionnaire à sa suite.

Présentation d'ESS'perluette

Un outil créé à l'origine par Opale pour tester vos pratiques au regard des principes de l'économie sociale et solidaire.

L'outil s'est enrichi des réflexions collectives menées avec le Laboratoire de transition vers les droits culturels et une version renouvelée d'ESS'perluette vous est proposée.

Voici à votre disposition ESS'perluette 2023 : les principes de l'ESS mis en pratiques à l'aune des droits culturels.

<https://essperluette.opale.asso.fr/>

La Déclaration des initiatives artistiques et culturelles de l'économie solidaire

Initiée en 2006 par Opale, la [Déclaration des initiatives](#) artistiques et culturelles de l'économie solidaire se présentait comme un texte d'engagement à suivre **une démarche de progrès sur tous les aspects des relations humaines induites par le travail artistique et culturel** (relations avec les publics, les artistes, les fournisseurs, les partenaires, etc.) et prenait pour partie la forme d'un questionnaire permettant à chacun de situer le chemin qu'il considérait avoir encore à parcourir pour améliorer sa pratique.

Cette démarche faisait écho aux travaux de l'Ufisc autour de la rédaction du [Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture](#).

Nouveau contexte, nouvel outil

En 2018, Opale/CRDLA Culture innove avec une version numérique pensée comme un autoportrait. Elle invite à **mieux appréhender les enjeux de l'ESS à travers les pratiques et le fonctionnement d'une structure**, une sélection de ressources ainsi que les liens vers les acteurs structurants (accompagnateurs DLA, réseaux...).

Si le champ de l'Economie Sociale et Solidaire se formalise depuis [la loi de 2014](#), il n'en demeure pas moins que les principes de l'ESS irriguent depuis longtemps les pratiques de ce que d'aucun.es appellent la société civile. [Lire l'article d'Opale sur les liens entre Culture et ESS \(janvier 2018\)](#) C'est l'objet principal de ce document en ligne : traduire les pratiques concrètes en **faisceaux d'indices** permettant d'illustrer ce qui définit les principes de l'ESS. A terme, il pourrait permettre également de mettre en lien les acteurs culturels se reconnaissant de l'ESS sur un même territoire et/ou agissant dans des champs d'activité comparables.

ESS'Perluette s'enrichit des droits culturels

En 2022, ESS'Perluette s'est enrichie de réflexions fondées sur le référentiel éthique des droits culturels. L'équipe d'Opale * s'est associée au Laboratoire de Transition vers les droits culturels en initiant un groupe de travail sur le thème "ESS et droits culturels".

<https://www.douves.org/laboratoire-de-transition-vers-les-droits-culturels/>

Ce groupe ** a décidé de proposer une troisième version d'ESS'perluette attentive aux droits culturels et conduisant à reconnaître la diversité des expressions culturelles des personnes.

Le premier ESSperluette était une affirmation de la mise en pratique des principes et valeurs de l'économie solidaire basés sur les relations humaines. Ici, les droits culturels permettent de poursuivre cette réflexion mais également d'affirmer une approche de la culture fondée sur les droits humains fondamentaux***.

** l'équipe d'Opale associée à la réflexion*

*** le groupe Essai "ESS et droits culturels" a bénéficié des contributions de : Magali Novion et Blaise Mercier (Pola), Sébastien Guèze, Olivier Poggiani, Yannis Sabaté (Balast), Mael Lucas(coordonateur du lao), Jean Michel Lucas, Clémence Favreau (ville de Bordeaux), Aline Rossard(Llgue de l'Enseignement), Germinal Clément, Julien Lavie, Pierre Lafaille Ricochet sonore, Ceylia Sanchez, le Four (Tiers-lieu).*

**** Cette approche rompt avec les habitudes prises de faire de la culture un secteur d'offres et de demandes de biens et de services artistiques. Elle affirme plutôt la dimension politique de l'enjeu culturel comme nécessité globale de faire humanité ensemble dans des sociétés fracturées et déstabilisées. La culture n'est plus un étalage de produits d'utilités individuelles ou sociales ; elle est la quête improbable mais indispensable d'une famille humaine unique qui accepte une éthique minimale commune lui permettant d'exercer les responsabilités qui devraient être les siennes vis à vis d'elle-même et de l'avenir de la planète." Jean-Michel Lucas*

Comment y répondre ?

Cet outil prend la forme d'un autoportrait, qui permet à la fois de poser un regard sur ses propres pratiques et son fonctionnement, et d'identifier les points à améliorer dans une logique de démarche de progrès.

Y répondre nécessite de **prendre son temps pour avoir le recul nécessaire sur son activité** bien qu'il compte moins de 32 questions (possibilité d'enregistrer et de compléter plus tard). Il se décline en 5 parties qui correspondent à 6 catégories de personnes ou structures en relation avec vous.

Pour chaque partie, nous vous proposons des affirmations sur lesquelles vous évaluez si vous êtes plutôt d'accord ou pas, en choisissant l'une des réponses suivantes :

- Nous sommes très attentif.ves à ce point
- Nous y attachons de l'importance, mais nos actions sont encore limitées
- C'est un point qui nous reste à développer
- Ce n'est pas dans nos priorités

Les données saisies ne sont pas conservées par Opale. Elles permettent simplement de s'orienter vers des ressources les plus appropriées.

On ne peut qu'encourager les acteurs partageant ces valeurs sur leur territoire à réfléchir en commun aux réponses au questionnaire et à l'enrichir de leurs propres réflexions.

Il est même envisageable dans un esprit de **valorisation des activités ESS** d'organiser des regroupements avec des personnes ayant participé à la rédaction du questionnaire, pour approfondir les réponses sur le sens et les valeurs d'humanité des pratiques ESS.

D'autres outils inspirants

Différents supports existent qui peuvent compléter cette démarche :

- [Evalumip](#) : évaluation et démarche de progrès dans l'Economie Sociale et Solidaire, par l'Adepes

Les travaux et outils sur l'innovation sociale de [l'Institut Godin](#)

- [Le guide pratique d'auto-évaluation](#) de l'impact social des projets Art et territoire de la [Fondation Carasso](#)
- Le [Questionnaire des bonnes pratiques de l'ESS](#) du Conseil Supérieur de l'ESS

Les références du LABO

rapprocher la culture de l'ESS ou l'inverse ?

<https://e1.pcloud.link/publink/show?code=XZVekbZKRhJz7quRlj5waRiHTuDpzsvTC4V>

approche globale des droits culturels

<https://e1.pcloud.link/publink/show?code=XZ9Wd8ZjYCkXeH5tXplhxYxaKn0SfCMIHUX>

Pourquoi le nom ESS'perluette ?

En référence à l'histoire d'Opale dont le signe de l'esperluette image les éditions [Culture & Proximité](#).

Parce qu'Opale se situe dans un espace d'intermédiation que l'esperluette symbolise avec une certaine poésie.

Parce qu'on l'appelle "la clé de sol de notre écriture".

- ↳ [Répondre à l'autoportrait ESS'perluette](#)
- ↳ [Lire l'article sur le site de Profession Spectacle](#)

L'outil a été développé grâce au travail précis et patient de [Laurent Chedanne](#) et de Mathieu Carrendie

ESS'perluette - Culture & ESS

Dans le cadre de votre activité, vous êtes amené.es à développer des relations avec différents interlocuteurs.

Pour chacun d'entre eux, nous vous proposons des affirmations sur lesquelles vous évaluez si vous êtes plutôt d'accord ou pas, en choisissant l'une des réponses suivantes :

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Vous pouvez répondre à chacune des 6 parties dans l'ordre de votre choix. Sur la page suivante, vos réponses sont synthétisées dans un graphique et différentes ressources vous sont proposées.

P1 : PERSONNES

Avec les personnes intéressées par vos activités ou qui pourraient l'être

Proposition 1

Accueillir ces personnes en prenant du temps pour l'écoute et l'échange avec elles.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 2

Consacrer du temps à ces personnes pour établir des relations qui leur permettent, si elles le souhaitent, de construire leur place au sein de votre structure.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 3

Dans votre programme d'activités, accorder une priorité aux personnes dont les libertés de choix sont réduites du fait de leur situation économique ou sociale, pour leur permettre d'accroître leur capacité d'agir.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées.
C'est un point qui nous reste à développer.
Ce n'est pas dans nos priorités.

Proposition 4

Prendre soin de mettre en place des temps de discussion avec les personnes leur permettant de prendre leur part à l'évaluation de vos réalisations.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 5

Organiser l'information et la sensibilisation sur vos pratiques d'économie solidaire pour inciter de nouvelles personnes à venir contribuer, avec leur personnalité, au projet collectif.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 6

Entretenir des relations permettant la liberté d'expression et leur participation, si elles le souhaitent, à la vie de la structure (processus de décision, valeurs, orientations, etc.).

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

P2 : ARTISTES

Avec les artistes

Proposition 1

Favoriser la liberté effective d'expression artistique, dans toutes ses dimensions (matérielles, sociales, économiques, esthétiques...).

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 2

Encourager les projets artistiques qui participent à mettre en valeur la diversité et les interactions culturelles (au sens de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle/2001).

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 3

Mettre en place des espaces de discussion permettant à la structure, en cohérence avec ses valeurs, d'être garante de la liberté effective de l'artiste.

Nous sommes très attentif.ves à ce point,
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées,
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 4

Mettre en place des règles, discutées collectivement, permettant la considération des personnes et des conditions d'intervention et de rémunération dignes (notamment vis-à-vis des artistes en développement et les artistes étrangers).

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 5

Associer les artistes à la « définition, l'élaboration, la mise en oeuvre » *, ainsi qu'à l'évaluation des décisions qui les concernent au sein de la structure.

**Selon les principes déclinés par l'Observation Générale n°21 sur le droit de chacun à participer à la vie culturelle.*

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 6

Contribuer à élaborer avec d'autres organisations des référentiels communs et transparents de rémunération et de soutien économique aux artistes, en respectant les principes du commerce équitable (rémunération plus juste des artistes, limitation du nombre d'intermédiaires, échanges basés sur la confiance etc.).

Nous sommes très attentif.ves à ce point

Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées

C'est un point qui nous reste à développer

Ce n'est pas dans nos priorités

P3 : EQUIPE

Au sein de la structure elle-même, de son équipe

Proposition 1

Associer les personnes salarié.e.s et bénévoles, aux processus de définition ou redéfinition du projet de votre structure.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 2

Permettre à chaque personne de l'équipe de contribuer aux discussions et aux décisions portant sur le juste équilibre des responsabilités et des pouvoirs au sein de votre structure.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 3

Limiter les écarts de rémunération et permettre à chaque personne de l'équipe de contribuer aux discussions portant sur leur appréciation.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 4

Prendre le temps d'élaborer collectivement un cadre d'engagement sur des valeurs éthiques en veillant à s'adapter à l'évolution de la structure et de ses environnements.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 5

Mettre en place un dispositif « d'analyse des pratiques » permettant régulièrement de discuter des écarts entre les situations vécues et le cadre des valeurs partagées.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 6

Favoriser l'évolution des activités et des responsabilités des personnes ainsi que leur droit à la formation tout au long de la vie, pour plus de capacités d'agir en autonomie, en particulier lorsque ces personnes rencontrent des situations qui font obstacle à leur émancipation.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 7

Dans les modes d'organisation et de travail en équipe, veiller au respect du travail de chacun.e et à l'écoute des points de vue et projets de tou.te.s, ainsi qu'à la transparence des processus de décision.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 8

Anticiper la nécessité de faire vivre, à moyen et long terme, les valeurs, finalités, modalités d'action du projet collectif.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

P4 : TERRITOIRE DE PROXIMITE

Avec les personnes dans le territoire

Proposition 1

Veiller à ce que toute personne puisse s'informer sur votre projet, quels que soient sa langue et son accès à différents supports ou technologies de communication.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos relations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 2

Prendre le temps de connaître les autres acteurs.rice.s du territoire et discuter avec eux de leurs projets et perspectives.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos relations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 3

Contribuer aux dynamiques territoriales pour établir des coopérations avec d'autres acteurs.rice.s, dans d'autres domaines (sport, environnement, sanitaire et social, insertion, urbanisme, éducation etc...), notamment lorsqu'ils.elles sont impliqué.e.s dans une démarche éthique solidaire.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos relations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 4

Sur le territoire de proximité, favoriser les relations de coopération plutôt que de concurrence avec les autres acteurs.rice.s du même secteur d'activité.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos relations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 5

Encourager les temps de concertation sur le territoire de proximité pour réduire les positions hégémoniques et les processus de concentration, en vue de permettre aux nouvelles initiatives d'économie solidaire de trouver leur place localement.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos relations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités.

P5 : RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES PUBLICS ET AUTRES PARTIES PRENANTES

Proposition 1

Chercher à négocier auprès des responsables publics des moyens adaptés pour disposer du temps nécessaire à entrer en relation et coconstruire avec les personnes du territoire.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 2

Négocier avec les pouvoirs publics des soutiens bien adaptés à la concertation et à la coconstruction de projets intégrant les valeurs de l'économie solidaire et des droits humains fondamentaux.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 3

Chercher à s'engager dans des unions professionnelles ou non qui participent aux concertations avec les pouvoirs publics.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 4

Inciter les unions professionnelles et autres (syndicats, réseaux, fédérations, collectifs etc.) auxquelles vous êtes associé.e.s à introduire dans leurs valeurs, chartes et objectifs, la référence aux droits humains fondamentaux et aux orientations de l'économie solidaire.

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 5

Privilégier les achats qui sont en cohérence avec les valeurs et pratiques solidaires, écologiques, soutenables (Par exemple connaître et faire connaître l'origine et le système de production des boissons et aliments, passer progressivement le travail bureautique sur logiciels et réseaux non propriétaires, accorder des préférences aux prestataires en statut associatif ou coopératif ou aux entreprises d'insertion, prioriser les produits bios et les énergies décarbonées...)

Nous sommes très attentif.ves à ce point
Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées
C'est un point qui nous reste à développer
Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 6

Être vigilant sur l'ensemble des conséquences de son activité en matière de respect de l'environnement, de la biodiversité et du vivant (*Recyclage de déchets, éliminer les matières polluantes, investir dans les énergies renouvelables, limiter la consommation d'énergie, etc...*).

Nous sommes très attentif.ves à ce point

Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées

C'est un point qui nous reste à développer

Ce n'est pas dans nos priorités

Proposition 7 :

Dans les relations et les projets développés par la structure et son équipe, adopter une position de responsabilité par-rapport aux valeurs des droits humains fondamentaux, de la diversité culturelle et dans des principes de coopération internationale.

Nous sommes très attentif.ves à ce point

Nous y attachons de l'importance, mais nos réalisations sont encore limitées

C'est un point qui nous reste à développer

Ce n'est pas dans nos priorités